

SÉANCE DU 30 MARS 2023

Mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le 05 avril 2023

23-03-063

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 23 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée

Absents :

Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Antoine LE NY pouvoir à Jean-François LE STRAT, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance

PREVENTION

SÉCURISATION DE LA VILLE : VIDÉOSURVEILLANCE ET ACQUISITION DE MATÉRIELS SOUMIS À DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPDR 2023 (FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 33130828 du 8 décembre 2017 définissant la zone autorisée sur la commune de Libourne pour la mise en place du dispositif de vidéoprotection,


Vu l'appel à projet départemental 2023 au titre du FIPDR (Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation) en date du 12 décembre 2022,

Considérant que, depuis plusieurs années, la Ville de Libourne développe son réseau de vidéoprotection et intensifie ses investissements dans ce domaine en centre-ville mais aussi dans les quartiers périphériques,

Considérant que la vidéoprotection est systématiquement associée aux nouveaux projets de la ville parce qu'elle apporte des solutions pour la sécurité des libournais et des libournaises par la pertinence des emplacements choisis,

Considérant les lieux équipés en vidéoprotection en 2023 :

- Place Joffre – Square du 15^e Dragons
- Rue des Bordes
- Quai de l'Isle
- Rue Etienne Sabatié
- Av. Georges Pompidou
- Petite rue Périgueux (angle rue Jules Ferry)
- Place Guadet

Envoyé en préfecture le 04/04/2023	
Reçu en préfecture le 04/04/2023	
Publié le	
ID : 033-213302433-20230330-DELIB_23_03_063-DE	

Considérant les autres investissements prévus :

- Passage de la fibre pour déporter les images du CSU vers les futurs locaux de la Gendarmerie,
- Acquisition d'ordinateurs et de licences pour le CSU
- Installation de bornes d'appels d'urgence
- Achat de deux gilets pare-balles

Considérant que ces dispositifs ont été prévus en collaboration avec la Gendarmerie nationale et la Police municipale sur la base d'actes de délinquance et d'autres faits pouvant porter atteinte à la sécurité des citoyens,

Considérant le calendrier de réalisation de ces travaux programmés en 2023 et le budget prévisionnel d'un montant de **326 634,82 € HT** :

BUDGET FIPDR 2023					
DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	Montant	Tx
Vidéoprotection :			FIPD 2023	97 990,45 €	30 %
- Square du 15 ^e Dragons	108 391,38 €	130 069,66 €			
- Rue des Bordes	20 751,45 €	24 901,74 €			
- Quai de l'Isle	23 198,79 €	27 838,55 €			
- Rue Etienne Sabatié	11 992,88 €	14 391,46 €			
- Av. Georges Pompidou	66 049,41 €	79 259,29 €			
- Petite rue Périgueux	15 634,07 €	18 760,88 €			
- Place Guadet	41 079,78 €	49 295,74 €			
Bornes d'appel d'urgence	38 635,35 €	46 362,42 €			
Gilets pare-balles	901,71 €	1 082,05 €	Autofinancement Ville	228 644,37 €	70 %
TOTAL	326 634,82 €	391 961,78 €		326 634,82 €	100 %

Vu l'avis de la commission des finances en date du 28 mars 2023,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**30** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve ce projet

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le soutien financier auprès de l'État au titre du FIPDR 2023 à hauteur de 97 990,45 € dans le cadre de l'opération précitée

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 04/04/2023 et de la publication, le 05/04/2023 Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le



ID : 033-213302433-20230330-DELIB_23_03_063-DE